

PATRIMOINE ■ Histoire des établissements clermontois, dont celui destiné à la formation des institutrices

L'École normale en quête d'un site idéal

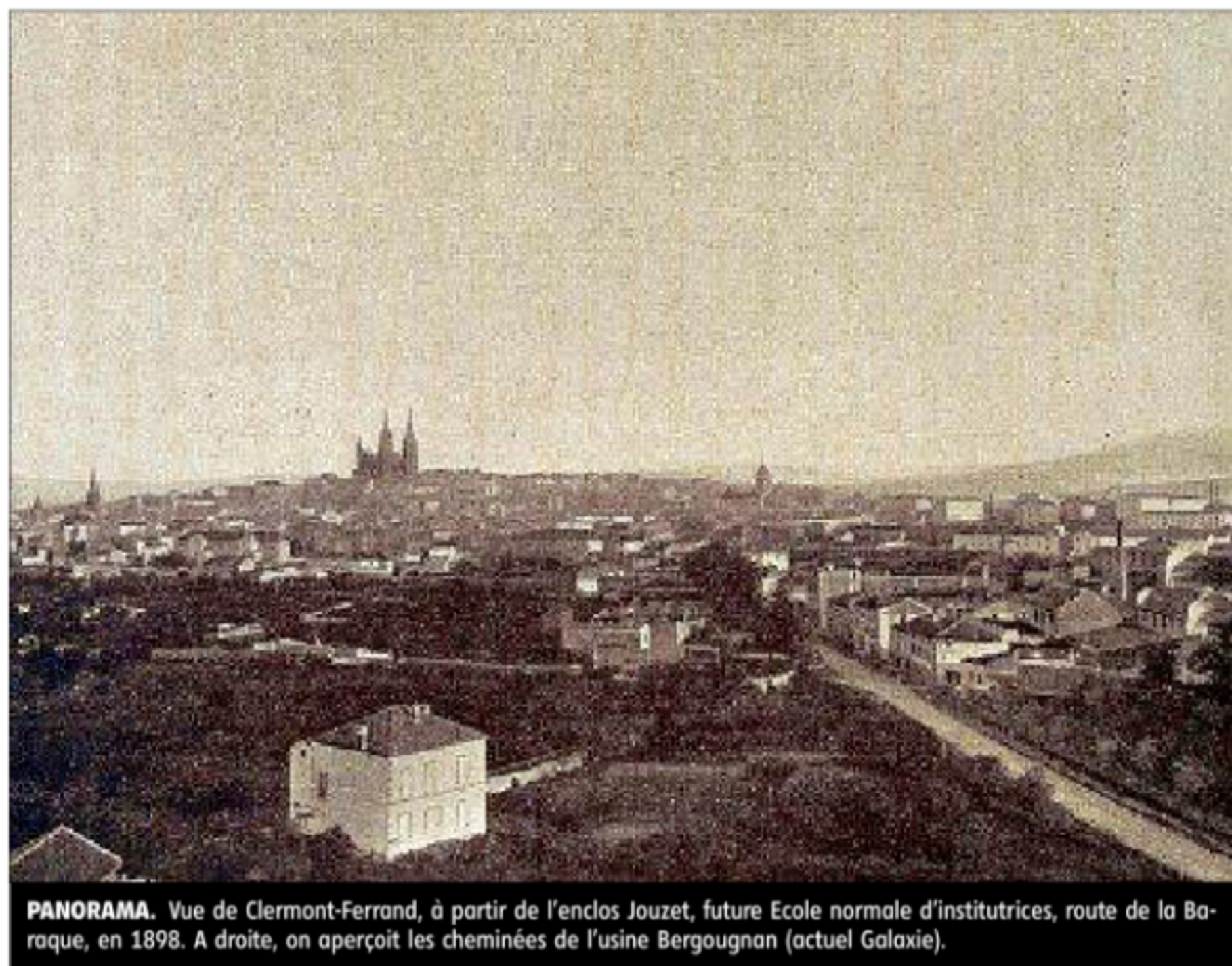
Devant le besoin croissant d'enseignantes du primaire vers 1880, les locaux de la rue Beauregard se montrent nettement insuffisants. Une autre solution s'impose alors.

Pierre Gabriel Gonzalez
pgg@wanadoo.fr

En 1882, la question de la construction de nouveaux bâtiments est posée devant l'Assemblée départementale. Le docteur Blatin, particulièrement actif sur ce dossier, appelle de ses vœux « une École normale d'institutrices digne du département du Puy-de-Dôme, capable de fournir aux nécessités de l'enseignement primaire public ».

L'objectif:
former quarante institutrices

Soulignant que l'effectif des institutrices est appelé à doubler très rapidement dans le département puisque la moitié des communes du Puy-de-Dôme n'ont pas encore d'école de filles, il propose la construction d'un établissement en mesure de former quarante institutrices chaque année. Le choix de son futur emplacement retient l'attention du Conseil général trois années durant. Il s'agit de trouver un terrain vaste, situé en un lieu parfaitement sain et à belle



PANORAMA. Vue de Clermont-Ferrand, à partir de l'enclos Jouzet, future École normale d'institutrices, route de la Baraque, en 1898. À droite, on aperçoit les cheminées de l'usine Bergougnan (actuel Galaxie).

vue... Le choix se porte d'abord sur la propriété Dufaud-Lavandier, située faubourg du Pont-de-Naud, en bordure de la ligne Clermont-Tulle et de la route d'Aubière. En 1883, la propriété est acquise. Il reste à fixer les modalités financières de la construction. Tout semble aller pour le mieux, mais c'est à ce moment que l'on apprend l'existence du projet municipal d'une gare à Rabanesse, couplée avec les réalisations d'un dépôt

de machines (La Rotonde) et d'un atelier de construction qui voisineront avec la future école.

Devant ces informations, le Conseil général estime « qu'un établissement d'enseignement de cette importance pouvait être mieux placé qu'entre un escarpement rocheux et un immense atelier de machines à vapeur » et décide d'abandonner le terrain Dufaud et de procéder à de nouvelles recherches...

Des propositions affluent sans séduire les promoteurs du projet : un terrain trop exigü à Vallières, un autre trop bas et marécageux le long de la Tiretaine, un troisième « entre les deux villes » éliminé en raison de la proximité de l'usine à gaz et des abattoirs (aujourd'hui Caserne des pompiers place du 1er-Mai), et enfin le château de Montjoly à Chamalières, également écarté en raison de son prix trop élevé.

Le Conseil général fixe alors définitivement son choix sur la propriété Jouzet, au lieu-dit « les Gravouses », route de la Baraque (aujourd'hui avenue Raymond-Bergougnan). Le terrain, d'une superficie de 1 hectare 70 ares, s'étend parmi les jardins et les vignes en une position saine et aérée. Le département en fait l'acquisition au prix de 57.000 francs.

Deux ans de travaux

Un concours à projets est lancé en 1884 à la suite duquel le « Comité des bâtiments scolaires » donne sa préférence à MM. Camut et Bresson, architectes à Paris. Les devis s'élèvent à 654.000 F. Un arrêté du 17 juillet 1885 fixe à 200.000 francs la subvention de l'État et autorise le Département à contracter un emprunt de 460.000 francs pour compléter le financement. Les travaux commencés en 1886 durent deux années. ■

➔ **Dimanche prochain.** L'inauguration, le 30 août 1888, d'une véritable « École normale » dédiée à la formation des institutrices du Puy-de-Dôme.

■ TROP ÉLOIGNÉE ?

Objection. L'unique objection dans la presse locale au projet de l'École normale d'institutrices sur le lieu-dit « les Gravouses », vient du *Petit Clermontois*. Il est relatif à l'éloignement des habitations de la future École normale d'institutrices, éloignement « qui rendra difficile le recrutement de son école annexe... ». ■